



PREAVIS MUNICIPAL N° 27/2019

Au Conseil communal de et à Bavois

Bavois, le 29 avril 2019

**Statuts - Association Scolaire d'Accueil de jour des enfants
Intercommunale Chavornay et Environs (ASAICE) regroupant les
Communes de Bavois – Belmont-sur-Yverdon – Chavornay - Ependes
et Suchy**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Le 4 novembre 2013, Mme Anne-Catherine Lyon, alors Conseillère d'Etat, a décidé de la scission de l'Association Scolaire Intercommunale de Baulmes, Chavornay, Orbe et environs (ASIBCO), décision no 133. Ainsi, l'Etablissement Primaire et Secondaire de Chavornay et Environs (EPSCE) a été créé afin d'accueillir les élèves des communes de Bavois, Belmont-sur-Yverdon, Chavornay, Ependes et Suchy.

En 2006, la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) entre en vigueur, obligeant ainsi les communes à créer des structures d'accueil pour les enfants. En 2015, la loi a été révisée essentiellement dans le domaine parascolaire, soit les 1 à 8e primaire.

Besoins

Pour répondre aux besoins de la population et en regard des contraintes cantonales, les Municipalités de Bavois, Belmont-sur-Yverdon, Chavornay, Ependes et Suchy proposent de créer une Association intercommunale scolaire et parascolaire. En 2015, en attendant cette création, un contrat de droit administratif est signé par les 4 communes avec la commune de Chavornay pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement.

Contraintes

La volonté cantonale évoquée par Mme Nuria Gorrite, Cheffe du Département des Infrastructures et des Ressources Humaines (DIRH), est que, idéalement, le territoire du regroupement scolaire devrait être identique à celui du préscolaire et du parascolaire.

Ainsi, après la création de l'EPSCE entre les 5 communes, il y a lieu de créer une association scolaire, préscolaire et parascolaire entre les 5 mêmes communes.

De par la loi, la nouvelle association doit offrir les 3 types d'accueil à savoir, le préscolaire, le parascolaire et l'accueil de jour en milieu familial.

Pratiquement, un type d'accueil peut être délégué par convention à un autre réseau.

Ainsi, afin que le nouveau réseau puisse offrir la prestation du parascolaire, des discussions ont eu lieu avec l'AJOVAL, réseau dont les communes de Bavois et de Chavornay font partie. Malheureusement, ces dernières n'ont pas abouti en raison des divergences d'opinion sur les points suivants :

1. La dédite de sortie pour les communes de Bavois et de Chavornay, selon l'art. 21 des statuts ;
2. Les conditions de contrôle de gestion inacceptables pour les deux Municipalités et l'impossibilité que les trois communes d'Ependes, Belmont-sur-Yverdon et Suchy fassent partie des organes de décision.

Néanmoins, des discussions sont toujours en cours avec l'AJOVAL et principalement l'ARAS pour trouver une solution de convention inter-réseaux afin de permettre aux parents de pouvoir inscrire leurs enfants, notamment pour le préscolaire, dans d'autres garderies de notre bassin (0-4 ans). Actuellement, il n'est pas dans l'intention des communes de Bavois et de Chavornay de « sortir » de l'AJOVAL, particulièrement face au problème de la dédite, de même qu'il n'est pas envisagé que les communes de Belmont-sur-Yverdon, de Suchy et d'Ependes entrent dans cette structure en raison toujours d'une future dédite importante.

Dès lors, il est nécessaire de créer une association qui est compétente pour offrir les 3 types d'accueil.

L'UAPE « Les Pies » à Bavois a été ouverte en 2017 et sa gestion confiée à l'Association L'Île aux Corbeaux de Chavornay. L'UAPE « Les Corbeaux » à Chavornay, ouverte en 2018, est également gérée par l'Association L'Île aux Corbeaux.

Pour les communes de Belmont-sur-Yverdon, Ependes et Suchy, il n'y a, pour l'heure, aucune UAPE dans ces villages. Seule la structure bénévole des « Petits Chalamonts » à Ependes est en fonction pour les repas de midi (validée par l'OAJE). Ces communes utilisent actuellement les services de REAJY. Il n'est pas impossible, à terme, que les « Petits Chalamonts » intègrent la future ASAICE, soit comme UAPE, soit comme cantine scolaire.

Les présents statuts ont été établis sur la base de plusieurs modèles déjà en vigueur dans le Canton et après de nombreux allers et retours entre :

- La FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants)
- L'OAJE (organisation pour l'accueil de jour des enfants)
- Le SCL (service juridique des communes et du logement)

Ils ont été validés par les 5 Municipalités concernées en avril 2019.

Une fois cette association créée, une demande de reconnaissance du réseau (constitution d'un dossier) formelle devra être présentée à la FAJE. Ce dossier contiendra les aspects financiers et d'organisation ainsi qu'un plan de développement.

L'objectif final est d'être reconnu comme un réseau indépendant et bénéficiaire des prestations du Canton via la FAJE.

Incidence financière

- Sur le plan scolaire, pas de changement notable, hormis l'évolution de la démographie.
- Sur le plan de l'accueil de jour : CHF 7'000.00 annuel environ par place d'accueil, sur la base des coûts 2018-2019.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal :

- vu le préavis de la Municipalité n° 9-3/19,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter les statuts de l'Association Scolaire et d'Accueil de jour Intercommunale de Chavornay et Environs (ASAICE),
- de créer l'Association Scolaire et d'Accueil de jour Intercommunale de Chavornay et Environs (ASAICE) et d'y adhérer,
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes y relatifs.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire
Thierry Salzmann  Carole Pose

Annexe : statuts de l'Association Scolaire d'Accueil de jour Intercommunale de Chavornay et Environs